

## RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

<b>Objet : Tarifs des services municipaux pour les exercices 2019 et 2020</b>
---

**Rapporteur : Pierre BERGERET**

Un document joint en annexe présente les propositions de tarifs municipaux qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour les années 2019 et 2020.

1. Tarifs liés aux services techniques :

Aucune modification n'est apportée.

2. Tarifs liés à l'administration générale :

Il est proposé que les tarifs des cimetières pour les concessions et columbarium soient augmentés entre 1% et 3%. En revanche, les tarifs divers restent inchangés.

Les tarifs de location de salles communales sont maintenus.

3. Tarifs liés au domaine « Culture, Jeunesse & Sport » :

Une nouvelle catégorie d'utilisateurs est apportée celle des établissements scolaires du secondaire avec une proposition de tarifs à 14€ par équipement sportif du gymnase et 6€ par équipement sportif du stade.

Les tarifs des locations de salles à l'Espace Culturel L'Atrium sont modifiés pour tenir compte des investissements importants réalisés ces deux dernières années afin d'améliorer les équipements scéniques, la sonorisation et le confort des spectateurs en particulier dans la salle Marivaux.

Il est ajouté au service de sécurité obligatoire un tarif concernant un agent de sécurité (ADS) pour le parking lors des événements accueillants plus de 300 personnes. Ce tarif est de 50 € par heure pour les dimanches et jours fériés et de 25 € par heure du lundi au vendredi.

Il est également proposé de créer des tarifs relatifs à la location du mobilier communal pour répondre au renouvellement des matériels mis à disposition lorsque ceux-ci sont rendus en mauvais état.

4. Tarifs liés au service communication :

Aucune modification n'est apportée aux tarifs des encarts publicitaires vendus dans le bulletin municipal.

5. Tarifs de la restauration scolaire :

Aucune modification n'est apportée aux tarifs de la restauration scolaire.

6. Chèques familles :

La valeur nominale d'un chèque famille reste inchangée (5,50 €).

**Ceci exposé et selon les éléments d'analyse présentés ci-dessus et le document annexé à ce rapport, après avis favorable à la majorité de la Commission Ressources réunie le 05 décembre 2018, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur les tarifs des services municipaux, à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**